



MAIRIE DE MANTHELAN

2025_04_03_01
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Commune de MANTHELAN

Séance du 03 avril 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 037-213701436-20250403-2025_04_03_01-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 20 mars 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Monsieur Bernard PIPEREAU, conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. PIPEREAU, MORIET, LEAU, BOBIER et Mmes MILLON, COURTIN, CESBRON, MASSÉ

Étaient absents excusés : Mme TOURNEMICHE – Pouvoir à Mme MILLON

Mme DUPRÉ – Pouvoir à Mme MASSÉ

M. PICHON – Pouvoir à M. MORIET

Étaient absents : Mme NIBODEAU, M. HALLÉ

Secrétaire de séance : M. LEAU

ADMINISTRATION GENERALE

2025_04_03_01 Urbanisme : Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'accueil d'une Gendarmerie : Autorisation donnée au Maire de signer tous les documents relatifs au dossier

Dossier présenté par M. PIPEREAU, Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet répond à une demande de l'Etat dans le cadre du programme national de renforcement du maillage territorial national : « Création de 200 Brigades »,

Vu la délibération 2024_25_01_01 du 25/01/2024 portant validation du choix du terrain d'implantation,

Vu les différentes réunions entre les services de l'Etat, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et Val Touraine Habitat,

Vu la mission confiée à l'agence SCALE en date du 18 juillet 2024, pour un montant de 8340.00€ ttc, portant déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de l'implantation d'une caserne de Gendarmerie,

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 13 janvier 2025 qui précise que le projet n'est pas soumis à l'évaluation environnementale,

Vu l'avis favorable de la DDT en date du 14 février 2025,

Vu la réunion des personnes publiques associées (PPA) du 26 février 2025,

Vu la désignation de Monsieur Christian CALENGE en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du tribunal administratif d'Orléans du 05 mars 2025,

DELIBERE ET :

- **PREND ACTE** du lancement de l'enquête publique, qui se déroulera du 22 avril au 22 mai 2025, ayant pour objet la déclaration de projet en vue de l'implantation d'une caserne de Gendarmerie Route de Saint Bauld emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

- **APPROUVE** la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'une gendarmerie route de Saint Bauld,
- **PRECISE** que le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 13

-Votants : 8

- Exprimés : 8+3 pouvoirs

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention ; /

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Secrétaire de séance,
Dominique LEAU

Bernard PIPEREAU